



Paris saluée pour la transparence et l'efficacité de sa politique de l'eau

Dans un nouveau rapport, consacré à la politique de l'eau à Paris, la Chambre régionale des comptes salue l'ambition, l'efficacité et la cohérence des actions menées par la Ville depuis la remunicipalisation de ce service.

La Chambre régionale des comptes (CRC) publiera un nouveau rapport sur la gestion de l'eau à Paris qui sera présenté au Conseil de Paris de novembre. Il porte sur la politique menée ces dernières années par la Ville, dont il dresse un bilan particulièrement positif.

Des actions ambitieuses, à chaque étape du cycle de l'eau

Dans ses conclusions, la CRC considère que Paris assume pleinement ses prérogatives d'autorité organisatrice du service public de l'eau et qu'elle s'est dotée des moyens nécessaires au pilotage de ce service. La Ville a conclu avec son opérateur, la Régie Eau de Paris, un contrat d'objectifs qui "constitue un outil complet de pilotage de la politique de l'eau dans la ville". Il comporte des indicateurs de suivi de la performance qui permettent à la collectivité d'assurer un contrôle permanent.

De nombreux investissements ont été menés, tandis que "la Ville affiche des objectifs ambitieux, qui dépassent les seules questions de la conservation et du maintien du réseau", salue la CRC. Paris agit sur "l'ensemble du cycle de l'eau" - eau potable et eau non potable (eaux pluviales et usées) - et s'attache particulièrement "aux enjeux des transformations et des changements climatiques prévisibles", note le rapport.

Paris a en effet adopté une gestion à la fois écologique, économe, globale et solidaire des ressources. Elle a défini ces dernières années des orientations claires, adoptées par le Conseil de Paris et détaillées dans un "Livre Bleu". La Chambre retient notamment "l'engagement d'une politique de protection des ressources en eau efficace et partagée", "la réhabilitation et le développement du réseau d'eau non potable" et "l'utilisation de la ressource en eau pour lutter contre les pics de chaleur".

Des usagers informés et associés, en toute transparence

La Chambre félicite aussi la Ville de Paris pour son effort de transparence envers les usagers. Grâce à la mise en place d'un "Observatoire parisien de l'eau", ils bénéficient d'informations détaillées et sont pleinement associés aux réflexions. Cette instance participative, composée d'élus, de personnalités qualifiées et de citoyens, assiste pleinement l'Exécutif parisien dans ses réflexions sur la politique de l'eau et sur l'assainissement. Elle a conduit à mieux répondre aux attentes des usagers et à améliorer d'autant le niveau de satisfaction.

La Chambre recommande à présent l'agrégation des données financières ainsi qu'une distinction plus affirmée entre le service public de l'eau potable et l'activité de fourniture d'eau non potable. Des améliorations qui interviendront rapidement, grâce aux actions déjà entreprises par Eau de Paris, sous l'impulsion de la Ville. Comme le souligne la Chambre, les moyens mis en œuvre pour la création de la régie arrivent à maturité et vont permettre de répondre à ces attentes.

Dans un rapport publié début octobre, qui portait sur les premières années de fonctionnement de la Régie Eau de Paris, la chambre avait déjà dressé un bilan très positif de la remunicipalisation de la distribution de l'eau dans la capitale. Les deux rapports de la Chambre régionale des comptes seront présentés au prochain conseil de Paris.

Contact presse : Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr